



CONSEIL MUNICIPAL DE MEYS

**PV DE LA
SEANCE DU
Lundi 15 mai 2023
A 19h30**

Membres présents BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, JOASSARD Patrice, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, TRUC Frédéric, GRAEL Richard,

Membres excusés : FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, PROTIERE Fabien

Procuration : FAYOLLE Christian à JOASSARD Patrice, GARIN Thérèse à MURIGNEUX Thérèse, PROTIERE Fabien à GRAEL Richard

Secrétaire élue : MURIGNEUX Thérèse

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2023,
2. Demande de subvention au département du Rhône au titre des amendes de police 2023,
3. Demande de subvention au titre des appels à projets du Département,
4. Règlement garderie 2023-2024,
5. Convention et attribution des jardins familiaux,
6. Demande subvention Lycée des monts du lyonnais,
7. Questions diverses.

Délibération n°2023-05-15-00001 : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le Conseil Départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police selon les articles R 2334-10 à R 2334-12 du code général des collectivités territoriales.

Son objectif est de soutenir l'investissement des communes de moins de 10 000 habitants qui n'ont pas transféré la totalité de leurs compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parc de stationnement à un groupement de communes.

Il est proposé au Conseil municipal de déposer un dossier de subvention pour la suite de l'aménagement en cours à l'entrée de la commune. Afin de poursuivre ce projet global, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal de déposer un dossier de subvention pour la séquence n°2. L'ambition et le coût d'aménagement pour cette séquence complète étant de 221 825 € HT sans le montant des études ni celui des aléas, il est proposé de diviser cette séquence en deux tranches :

- 1ère tranche pour un montant de 115 000 € HT,
- 2ème tranche pour un montant de 106 825 € HT.

L'objet de cette délibération concerne la tranche 1 de la séquence 2, soit un montant de travaux de 115 000 € HT. Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention à hauteur de 88 000 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°2023-05-15-00002 : Demande de subvention au conseil départemental du Rhône au titre des appels à projet

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil départemental du Rhône a adopté une nouvelle politique de soutien aux communes et aux groupements de communes (EPCI, syndicats...) qui s'applique sous forme d'appel à projets.

Dans le cadre de cet appel à projet, le Département souhaite soutenir les investissements portés par les communes qui respectent les orientations des grandes politiques départementales et s'inscrivent dans une logique de développement durable.

Le Conseil a validé le dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 175 000€ au titre de la DSIL 2023, pour le projet de rénovation énergétique sur le bâtiment contenant la bibliothèque, la maison des jeunes et un logement.

Monsieur le Maire propose de déposer également une demande de subvention au titre des appels à projets du Département

afin d'obtenir pour ce même projet, un financement suffisant pour engager celui-ci. Monsieur le maire explique que dans cette demande de subvention, sont pris en compte : les frais d'études, les montants estimatifs des travaux, les différents frais de diagnostics, de contrôles techniques et de CSPS, ainsi qu'une ligne pour imprévus.

Le montant total de l'opération se monte ainsi à 295 900€ HT.

Il est donc proposé au Conseil de déposer une demande de subvention pour ce projet à hauteur de 60 450€

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°2023-05-15-00003 : Validation du règlement intérieur de la garderie périscolaire pour l'année 2023-2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le règlement intérieur de la garderie qui s'applique à chaque famille pour cette année scolaire 2022-2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire ce règlement sans apporter de modification.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°2023-05-15-00004 : Renouvellement convention jardins familiaux

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune a mis en place une convention d'utilisation avec les locataires des jardins familiaux de l'écoquartier et un jardin situé à la Cure. Cette convention a pris fin en mars 2023.

Monsieur Le Maire propose le renouvellement de cette convention selon les mêmes modalités jusqu'en mars 2024 :

Mise à disposition pour les jardins familiaux situés dans l'écoquartier de la Motte : participation de 10 € pour les bénéficiaires suivants : Monsieur et Madame VERISSEL, Monsieur et Madame BIBERON, Monsieur et Madame MAUVERNAY, Monsieur et Madame DUMONT. Monsieur BALLY.

Mise à disposition du jardin d'une superficie d'environ 200 m² de la Cure : participation de 25€ pour Monsieur et Madame CHAVASSIEUX.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°2023-05-15-00005 : Demande de subvention Lycée des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le Lycée des Monts du Lyonnais situé 9 rue de Montbrison 42140 CHAZELLES SUR LYON, accueille 4 enfants domiciliés à Meys.

Cet établissement sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention.

Monsieur le Maire rappelle les règles fixées par le Conseil municipal en début de mandat concernant ces demandes de subvention.

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité la demande de subvention.

Délibération n°2023-05-15-00006 : Demande de subvention du RASED pour l'année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire explique que le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés est un réseau d'aide spécifique aux enfants en difficultés sous la responsabilité de l'éducation nationale. Pour gérer ses frais de fonctionnement et plus particulièrement ses fournitures de bureau, le RASED demande une subvention de fonctionnement aux communes en fonction du nombre d'élèves inscrits à l'école. Dix-neuf communes des Monts du Lyonnais sont adhérentes pour leur école publique. Chacune s'engage à contribuer au budget annuel du RASED en proportion des effectifs de leur établissement.

Comme les années précédentes, et afin de simplifier la gestion du RASED, la commune de St-Martin se propose d'intégrer la totalité de la subvention (3 000 €) dans son budget communal et de récupérer la quote-part de chaque commune. Une convention est donc nécessaire avec l'ensemble des communes.

En juin 2022, le nombre d'élèves inscrits à Meys, était de 81 enfants. La participation demandée à la commune de Meys, pour l'année 2022-2023, est de 147,36 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses

- Afin d'avancer sur le projet de la Madone, il est proposé aux membres du Conseil municipal de définir une date de rencontre sur place pour étudier les différents aménagements possibles. Une convocation sera envoyée à l'ensemble des participants.
- Monsieur le Maire propose de fixer les dates des prochains Conseils municipaux afin d'établir un planning annuel.
- L'association du Sou des Ecoles adresse différentes demandes au Conseil afin d'organiser la kermesse du 1^{er} juillet 2023. Les différentes demandes sont acceptées. Une réponse sera faite en ce sens à l'association.
- L'association Histoire et Patrimoine, demande l'accord du Conseil municipal pour la mise en place d'une plaque commémorative sur le mur en pisé construit en 2003 au centre du village. Les membres du Conseil valident à l'unanimité la pose d'une plaque en dibond transparente ainsi que le texte proposé. Les coûts de cette opération seront pris en charge par la Commune. Un courrier de réponse sera envoyé à l'association.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un arrêté sera prochainement pris afin de réglementer la divagation des chiens sur le territoire.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un arrêté réglementant le stationnement des camping-cars sera prochainement pris.
- Afin de gérer les objets trouvés et perdus sur la commune, le Conseil valide l'ouverture d'un service objets-trouvés ainsi que les délais de conservation des objets. Toutes ces informations seront reprises dans l'arrêté du Maire créant ce service.
- L'école municipale demande la présence d'un élu lors de la plantation de jeunes chênes dans la cour de récréation. Madame MURIGNEUX se porte volontaire pour assister à cette animation le 2 juin 2023. Une réponse sera apportée à l'école en ce sens.
- Le canton de Vaugneray organise l'élection des jurés d'Assises pour l'année 2024. Un élu de Meys doit être présent lors de ce tirage au sort afin de nommer les électeurs désignés. La séance se déroulera le 26 mai 2023 à 18h30. Monsieur FAYOLLE Christian, adjoint, représentera Monsieur Le Maire.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une rencontre est organisée le jeudi 8 juin 2023 à Grézieu le Marché par Monsieur DEVINAZ (sénateur du Rhône), afin d'aborder les difficultés rencontrées par les élus locaux dans le cadre de la Transition énergétique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Philippe GARNIER
Maire



Thérèse MURIGNEUX
Secrétaire